

Economie

Julia Cagé: «Que Bolloré puisse intervenir sur les manuels scolaires a de quoi susciter des craintes»

[Médias](#) 12 janv. 2022

[voir tous les articles sur Canal et Vivendi à l'ère Bolloré](#)

L'économiste s'inquiète de la surconcentration dans les médias et l'édition, qui conduit à une surenchère droitière du débat public, et fait des propositions pour renforcer la régulation de ces secteurs. En jeu selon elle, la survie d'une pensée libre dans le système médiatique français.



Vincent Bolloré (au centre) lors de son audition devant la commission d'enquête du Sénat, relative à la concentration des médias en France, Paris, le 19 janvier 2022. (Albert Facelly/Libération)

par [Simon Blin](#)

publié le 5 février 2022 à 13h28

A deux mois de la présidentielle, Vincent Bolloré étend un peu plus son emprise sur le paysage médiatique et intellectuel français. Pendant ce temps-là, «*tout le monde ferme sa gueule*», alerte l'économiste et professeure à Sciences-Po Paris [Julia Cagé](#) dans un court essai, *Pour une télé libre. Contre Bolloré* (Seuil).

Egalement présidente de l'association Un bout des médias et de la société des lecteurs du *Monde*, et membre à ce titre du pôle d'indépendance qui possède 25% du Monde libre, **l'essayiste appelle à réagir face à l'«OPA» de quelques milliardaires sur la presse, la radio et la télévision, et l'ensemble du débat d'idées.**

Après sa razzia dans les médias, Vincent Bolloré s'attaque au secteur de l'édition.

L'offensive de Bolloré, par l'intermédiaire de Vivendi et de sa filiale Editis, sur Hachette (Grasset, Stock, Fayard...) est d'une certaine manière encore plus inquiétante que sa reprise en main du groupe [Canal+](#) et d'[Europe 1](#). Dans le cas où son projet d'offre publique d'achat aboutirait, sa domination en termes de part de marché serait, en effet, proportionnellement plus forte dans le secteur de l'édition que dans celui des médias. En audience, Europe 1 et CNews sont loin d'être les premières chaînes de télévision et radio, bien qu'elles aient une réelle influence sur l'opinion et leurs concurrents. Mais pour ce qui est du marché du livre, son emprise serait telle qu'elle engendrerait des situations de monopole non seulement sur l'édition mais aussi sur la distribution. Avec ce futur mastodonte, le paysage français de l'édition va considérablement se réduire, économiquement comme idéologiquement.

Vous parlez d'une OPA sur la vie des idées en France.

Antoine Gallimard a rappelé dans *le Monde* combien l'opération aurait des effets délétères sur la création littéraire en installant un rapport de force défavorable aux auteurs. Rappelons qu'avant de paraître au Seuil, en octobre dernier, la première biographie non autorisée d'Eric Zemmour devait être publiée chez Plon, propriété de Vincent Bolloré. La direction de la maison d'édition a préféré renoncer au projet, pourtant déjà signé et écrit, craignant que cela déplaise au milliardaire... Sa part de marché atteindrait 78% dans la littérature générale, 84% dans le parascolaire et 74% dans le livre scolaire. L'idée que Bolloré puisse intervenir sur l'élaboration de manuels scolaires a de quoi susciter des craintes légitimes. Enfin, rappelons qu'il est un «cost killer» davantage porté sur la recherche d'économies que sur l'investissement, ce qui pourrait altérer l'ensemble de la chaîne de fabrication du livre.

Pourquoi rien n'est fait pour empêcher une telle concentration ?

On a l'habitude de dire «*Too big to fail*» pour parler d'une banque dont la faillite aurait des conséquences si désastreuses sur l'économie qu'elle finit par être renflouée par les pouvoirs publics. Dans le cas de Vivendi, c'est plutôt «*Too big to regulate*». Plus Bolloré se renforce dans l'édition et les médias, plus il devient urgent de réguler ces deux secteurs mais moins cela a de chances de se

concrétiser car les politiques deviennent encore plus frileux. Pour une personnalité politique par exemple, de droite ou de gauche, se mettre à dos Bolloré revient à se priver potentiellement demain d'un contrat d'édition avec le numéro 1 français du secteur ou d'invitations par d'importants médias audiovisuels, sans parler de la possibilité d'un lynchage par Cyril Hanouna ! Or aujourd'hui, seuls les grands groupes comme Hachette ou Editis ont les moyens de perdre de l'argent en publiant des ministres que personne ne lit.

La presse écrite n'est pas épargnée par cette offensive.

Son acquisition en mai 2021 de Prisma Média (*Voici, Gala, Capital...*) et sa prise de contrôle du groupe Lagardère, détenteur du JDD et de *Paris Match*, ont complètement échappé à la régulation en vigueur. Quand on voit ce qu'il s'est passé avec Canal+ et Europe 1, il y a de quoi être inquiet pour le devenir de ces publications. Le travail de terrain et, plus généralement, les programmes traitant explicitement de politique, ont quasiment disparu au profit d'émissions d'infotainment et de divertissement - qui elles-mêmes favorisent la diffusion d'opinions. La chaîne d'information en continu CNews, produite à bas coûts, est désormais mise au service de l'idéologie d'Eric Zemmour, qui est fondamentalement celle de Bolloré. Son autre chaîne C8 est aussi un relais de cette idéologie très marquée à droite. En étudiant les contenus politiques de *Touche pas à mon poste !* l'émission phare de C8, la chercheuse Claire Sécail a d'ailleurs bien mis en évidence [la surreprésentation de Zemmour dans le temps d'antenne de la chaîne](#).

Certains disent que CNews répond à une demande citoyenne et qu'elle n'est pas responsable d'une droitisation de l'opinion française. N'êtes-vous pas d'accord ?

Contrairement à Europe 1, l'audience est au rendez-vous pour CNews. Pour autant, les contenus ont aussi un effet causal sur les comportements politiques. Aux Etats-Unis, des études ont prouvé l'influence de Fox News sur la participation politique. Des chercheurs ont montré que les circonscriptions où est apparue Fox News avant 2000 ont davantage voté pour les Républicains, par rapport à 1996, que les villes de taille et de populations similaires mais où la chaîne est apparue des mois plus tard. Quid de CNews en France ? Difficile à dire étant donné que la chaîne a émis dès son lancement sur l'ensemble du territoire français. Toujours est-il que les débats qui se tiennent sur ses plateaux, majoritairement axés sur l'immigration, l'islam et l'identité, ne sont pas pluralistes.

Comment mieux réguler le secteur des médias ?

La surconcentration des médias, qui conduit à cette surenchère droitière du débat public, n'a jamais été aussi importante mais elle n'est pas une fatalité. Commençons par jeter la loi de 1986 relative à la liberté de communication à la poubelle et remplaçons-la par un nouveau texte ambitieux ! Cette loi ne peut plus garantir le principe de pluralisme pour la simple raison qu'elle a été écrite à une époque où Internet n'existait pas ! Ne traitant que de la diffusion hertzienne et de

la presse papier, elle ne concerne que les concentrations horizontales et oublie les concentrations verticales entre la production, la distribution et la diffusion. Non seulement, cette loi ne vise ni les hebdomadaires ni les mensuels mais elle s'avère tout aussi inefficace pour l'audiovisuel. Le seuil actuel de limite de possession du capital d'un service de télévision privé (49%) n'empêche pas les groupes de contrôler les chaînes.

Plus généralement, la «logique des supports» vous semble obsolète.

Il faut arrêter en 2022 de réguler indépendamment et par petits bouts la presse écrite, la télévision et la radio. Tous les grands médias, quels qu'ils soient, ont des sites internet, font de la vidéo, de l'audio, partagent leurs contenus sur les réseaux sociaux, etc. Je reprends à mon compte l'idée de «*temps d'attention*» de l'économiste Andrea Prat qui suggère de capter la réalité du poids médiatique des différents acteurs, indépendamment des plateformes de diffusion. Le poids d'un grand média ne se mesure plus à ses parts de marché.

C'est-à-dire ?

On ne sait plus ce qu'est une part de marché de nos jours. Le nombre de clics en ligne, l'audience, les followers sur les réseaux sociaux, le nombre de journaux papiers vendus, les vues sur YouTube ? Cette notion ne permet plus de mesurer le pluralisme dans le domaine de l'information. Comme je l'ai dit, l'ensemble des grands médias utilisent désormais presque tous les mêmes canaux. Je propose donc de définir ces médias comme des «*plateformes systémiques*», à l'image de ce que les projets de directive européenne suggèrent pour les Gafam, mais de façon beaucoup plus stricte. Si un média, peu importe son support d'origine, touche un certain nombre de consommateurs, alors, on le considère comme un média «systémique» d'information et il se doit de se soumettre à certaines réglementations.

Selon vous, il est urgent de repenser le rôle de l'Arcom (ex-CSA).

L'Arcom a beau infliger à CNews une amende de 200 000 euros pour «*incitation à la haine*» et «*à la violence*» après des propos tenus par Zemmour sur les migrants mineurs isolés, elle reste limitée dans la mesure où sa régulation est restreinte aux personnalités politiques en période électorale. Et il se trouve que CNews a considérablement diminué ses tranches d'informations pour les remplacer par des talk-shows. La plupart des commentateurs qui y interviennent ont des discours politiques mais ne sont pas régulés par l'Arcom.

Que faire alors ?

Lorsque Vincent Bolloré a signé la convention d'attribution d'une fréquence hertzienne pour s'emparer du canal 16, il s'est engagé à respecter certaines conditions, dont celle de faire de CNews une chaîne d'information en continu censée garantir un pluralisme politique. Or l'essence même de CNews n'est plus de produire de l'information ou du journalisme. A partir du moment où la

convention n'est pas respectée, l'Arcom se doit de la remettre en cause quand cela est possible, c'est-à-dire tous les cinq ans.

Vous proposez de réguler les Gafam au niveau national. Est-ce réellement faisable ?

En réalité, des régulations existent déjà ! C'est le cas du droit voisin, transposition du droit européen au droit français, qui oblige les plateformes à rémunérer les éditeurs pour l'exploitation de leurs articles. Certes, l'Europe demeure un échelon plus crédible pour engager un rapport de force. Mais si cela échoue, rien n'empêche la France d'appliquer des sanctions financières contre les géants du numérique s'ils ne font aucun effort de transparence sur le fonctionnement de leurs algorithmes. Le Royaume-Uni vient de mettre en place une «Digital Markets Unit» au sein de son Autorité de la concurrence, chargée de mieux protéger l'utilisation des données. Pourquoi ne ferions-nous pas la même chose ? Il faut cesser d'utiliser l'absence d'unanimité en Europe comme d'une excuse pour ne rien faire en France.

La future fusion de TF1 et M6 -RTL vise à créer un «*géant français*» face à la concurrence internationale. C'est précisément cette idée de mastodonte à la française que vous critiquez. Pourquoi ?

C'est à la fois un géant français et un nain international qui est sur le point de se créer. Les capitalisations boursières de TF1 et M6-RTL cumulées montent à 4 milliards d'euros. Par comparaison, Netflix, c'est 220 milliards ; Disney : 310 milliards ; Amazon : 1 661 milliards. Si cette fusion n'aura aucune influence au niveau mondial, elle pourra néanmoins avoir de lourdes conséquences en matière de pluralisme en France. TF1 et M6, c'est un tiers de l'audience française et 75% du marché publicitaire. Si ce rapprochement se fait, on connaîtra un niveau de concentration des parts de marché jamais atteint auparavant. Interrogé par les sénateurs, Vincent Bolloré a lui joué le «nain» au service de la France face aux Gafam. Mais ce nain est en France un méga champion qui vient menacer un principe à valeur constitutionnelle : le pluralisme des médias.

[Vincent Bolloré](#)